

## Présentation

En 2006, 275 postes ont été ouverts en vue de recruter des personnels d'éducation et d'orientation : 220 pour les concours de conseillers principaux d'éducation (CPE) et 55 pour les concours de conseillers d'orientation-psychologues (COP) [1]. Les concours réservés et les examens professionnels, issus du "Plan Sapin", n'ont pas été reconduits en 2006. 275 candidats ont été reçus sur les listes principales aux concours externes et internes, contre 590 en 2005, soit une baisse de 53,4 %, identique à celle des postes offerts. La majorité des recrutements s'effectue par la voie des concours externes, soit 90,9 % des admissions. Tous les postes offerts ont été pourvus pour l'ensemble des concours [2]. Globalement, le taux de réussite est nettement plus élevé aux concours de COP (5,8 %) qu'aux concours de CPE (1,9%).

Les personnels d'éducation et de surveillance (assistants d'éducation, surveillants d'externat, maîtres d'internat) composent la moitié des admis aux concours de CPE. Parmi les 55 lauréats aux concours de COP, 14 sont des étudiants hors IUFM et 13 des conseillers d'orientation intérimaires. Globalement, les femmes constituent 76 % des lauréats pour 73,4 % des présents. Cette représentativité s'élève à 86 % au concours externe de COP contre seulement 60 % au concours interne de COP. L'âge moyen des admis aux différents concours est de 30,4 ans en 2006 (30,1 ans pour les femmes et 31,2 ans pour les hommes) ; il est plus élevé aux concours internes, respectivement 31,1 ans pour les CPE et 34,9 ans pour les COP [3]. Tous concours confondus, 53,1 % des lauréats possèdent une licence ; si les titulaires d'une licence représentent 54,1 % des admis aux concours de CPE, leur part descend à 49,1 % aux concours de COP. Par ailleurs, un tiers des lauréats aux concours de CPE possède une maîtrise et près d'un quart des admis aux concours de COP détient un diplôme de psychologie bac + 5 ou plus. Enfin, le principal centre d'examen est celui d'Arcueil (académies de Créteil, Paris et Versailles) avec 18,5 % des lauréats, respectivement 17,3 % pour les concours de CPE et 23,6 % pour ceux de COP.

## Définitions

■ **Conseillers d'orientation-psychologues.** Décret n° 91-290 du 20 mars 1991 relatif au statut. Ils sont recrutés parmi les candidats qui, ayant subi avec succès les épreuves d'un concours externe ou d'un concours interne, ont suivi, en qualité de conseiller d'orientation-psychologue stagiaire, une formation de deux années sanctionnée par le diplôme d'État de conseiller d'orientation-psychologue. Peuvent se présenter au concours externe les candidats justifiant de la licence en psychologie, ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur sanctionnant au moins trois années d'études post-secondaires en psychologie, ou d'un diplôme en psychologie équivalent. Peuvent se présenter au concours interne les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales, les personnels non titulaires exerçant, ou ayant exercé, des fonctions d'information et d'orientation. Les candidats doivent justifier de trois années de service public.

■ **Taux de remplissage, de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis (listes principales et complémentaires) au nombre de présents, en %.

## → Pour en savoir plus

### Publications

– Tableaux statistiques, n° 6918, 6957, 6986, 7011.

Sources : Système d'information OCEAN, DEPP.

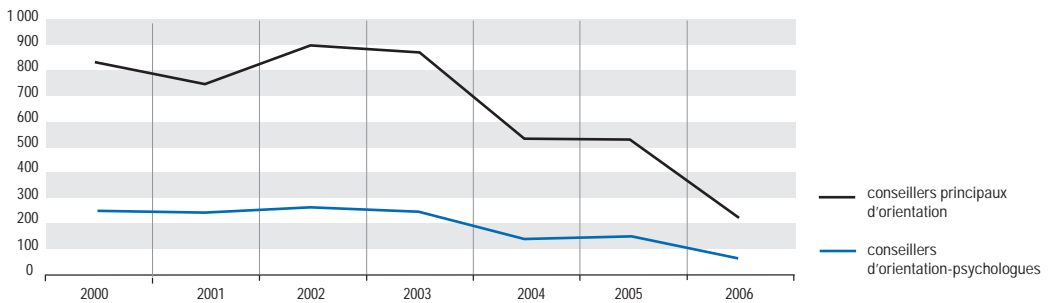
## [1] Évolution du nombre de postes et d'admis sur les listes principales aux concours des personnels d'éducation et d'orientation (France métropolitaine + DOM)

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Conseillers principaux d'éducation (externe + 3 <sup>e</sup> concours + interne + réservé) (1) (2)	Postes	820	740	918	865	525	510	220
	Admis	820	740	883	865	525	510	220
Conseillers d'orientation-psychologues (externe + interne + réservé) (1)	Postes	240	225	252	240	135	130	55
	Admis	239	225	252	240	135	130	55

(1) Concours réservés dans le cadre de la loi Perben (de 1997 à 2000) puis du plan Sapin à partir de 2001 jusqu'en 2005.

(2) Troisièmes concours organisés à partir de 2002.

## [2] Évolution du nombre d'admis sur les listes principales aux différents concours des personnels d'éducation et d'orientation (France métropolitaine + DOM)



## [3] Concours des personnels d'éducation et d'orientation en 2006 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur listes principales	Taux de réussite	% de femmes parmi les lauréats	Âge moyen des lauréats
<b>Conseillers principaux d'éducation</b>	<b>220</b>	<b>19 790</b>	<b>11 635</b>	<b>220</b>	<b>1,9</b>	<b>74,1</b>	<b>30,4</b>
dont externe	200	13 898	7 737	200	2,6	73,5	30,0
dont interne	20	5 892	3 898	20	0,5	80,0	31,1
<b>Conseillers d'orientation-psychologues</b>	<b>55</b>	<b>2 207</b>	<b>941</b>	<b>55</b>	<b>5,8</b>	<b>83,6</b>	<b>30,6</b>
dont externe	50	2 020	875	50	5,7	86,0	30,2
dont interne	5	187	66	5	7,6	60,0	34,9
<b>Total</b>	<b>275</b>	<b>21 997</b>	<b>12 576</b>	<b>275</b>	<b>2,2</b>	<b>76,0</b>	<b>30,4</b>

## [4] Répartition académique des lauréats aux concours des personnels d'éducation et d'orientation Session 2006

